

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... *SOISSONS*



92096

Dénomination :	SORECA
n° de gestion :	1999B00177
n° d'identification :	423 984 475
n° de dépôt :	A2011/001549
Date du dépôt :	02/11/2011
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 28/03/2011

SORECA

Société Anonyme au capital de 280 000 euros

Siège social : 49, avenue de Soissons

02400 CHATEAU-THIERRY (Aisne)

423 984 475 RCS SOISSONS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 MARS 2011

L'an deux mille onze,

et le vingt-huit mars, à onze heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les bureaux de la SEC MAUVIEL & Associés - 1, rue des Marchands 02130 FERE-EN-TARDENOIS, sur convocation faite par le conseil d'administration par lettre recommandée en date du 11 mars 2011.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Catherine DEREPPER préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Xavier DEREPPER et Monsieur Bernard GRIFFAUT, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Marc MAUVIEL est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 13 997 actions sur les 14 000 actions composant le capital, soit plus d'un cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que la société THEVRET-GUILLAUMIN POPOT, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 11 mars 2011.

7

Bf

10 13

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2010,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le rapport du président sur le fonctionnement du conseil et sur les procédures de contrôle interne,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010,
- Examen du rapport du président sur le fonctionnement du conseil et sur les procédures de contrôle interne,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Nomination de nouveaux commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente présente le rapport de gestion du conseil d'administration. Puis elle fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Il est rappelé, par Madame la présidente, que pour les dividendes éligibles à l'abattement de 40%, chaque associé ou actionnaire personne physique peut opter pour le prélèvement libératoire de 19 %.

7

BF

BD

Cette option entraîne l'exclusion de l'abattement de 40% de l'abattement forfaitaire annuel et du crédit d'impôt, l'associé ne peut déduire de son revenu global la CGS à hauteur de 5,8 points.

L'option peut être partielle ou totale mais elle est irrévocable et doit être exercée par chaque associé concerné auprès de la société au plus tard lors du paiement du dividende. La société versera un dividende amputé de 12,3 % au titre des prélèvements sociaux et de 19 % au titre de cette option, les sommes correspondantes seront versées directement au Trésor.

En cas d'option partielle pour le prélèvement libératoire, les dividendes pour lesquels cette option n'aurait pas été prise seront imposables à l'impôt sur le revenu sans abattement de 40 % ni de l'abattement forfaitaire et sans bénéfice du crédit d'impôt.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- du rapport du président sur le fonctionnement du conseil et sur les procédures de contrôle interne,
- du rapport du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2010, s'élevant à 7 416.51 euros, de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - une somme de | 56 000.00 € |
| aux actions, à titre de dividendes, soit par action, | |
| une somme de 4.00 € | |
| - et le surplus, soit | -48 583.49 € |
| à prélever sur le compte "autres réserves" | |

Total	7 416.51 €
-------------	------------

En conséquence, chaque action recevra un dividende de 4.00 euros. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

7

136

10 12

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code ; les associés personnes physiques pouvant cependant opter pour l'assujettissement des revenus distribués au prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 Quater du Code Général des Impôts, à la condition que lesdits associés soient fiscalement domiciliés en France au sens de l'article 4B du même Code.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par action pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoirs fiscaux</u>
30 septembre 2009	4.00 €	Non Applicable
30 septembre 2008	4.00 €	Non Applicable
30 septembre 2007	4.00 €	Non Applicable

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

La présidente, après avoir constaté que le quorum est toujours atteint après décompte des voix de l'actionnaire intéressé par la convention objet de la résolution présentée par le conseil d'administration, soumet au vote de l'assemblée cette résolution.

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Madame Catherine DEREEPER, administrateur, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Madame Catherine DEREEPER n'a pas pris part au vote.

QUATRIÈME RESOLUTION

La présidente, après avoir constaté que le quorum est toujours atteint après décompte des voix de l'actionnaire intéressé par la convention objet de la résolution présentée par le conseil d'administration, soumet au vote de l'assemblée cette résolution.

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Bernard GRIFFAUT, administrateur, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur Bernard GRIFFAUT n'a pas pris part au vote.

CINQUIÈME RESOLUTION

La présidente, après avoir constaté que le quorum est toujours atteint après décompte des voix de l'actionnaire intéressé par la convention objet de la résolution présentée par le conseil d'administration, soumet au vote de l'assemblée cette résolution.

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Madame Jacqueline GRIFFAUT, administrateur, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Madame Jacqueline GRIFFAUT n'a pas pris part au vote.

SIXIÈME RESOLUTION

Les mandats de la société SCP FRAMBOURT MARSALY PEDROT, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Dominique FRAMBOURT, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration dans notre filiale la SAS Les ILETTES et ces derniers ont émis le souhait de ne pas être renouvelés, et par voie de conséquence sur un plan pratique ont jugé qu'ils devaient démissionner de leurs mandats dans notre société. En conséquence, l'assemblée générale décide de procéder à leur remplacement en proposant comme commissaire aux comptes titulaire la SARL DUMONT & ASSOCIES, et comme commissaire aux comptes suppléant la SA CABINET C.DUMONT pour la durée restant à courir de leurs mandats, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

7

136

02 13

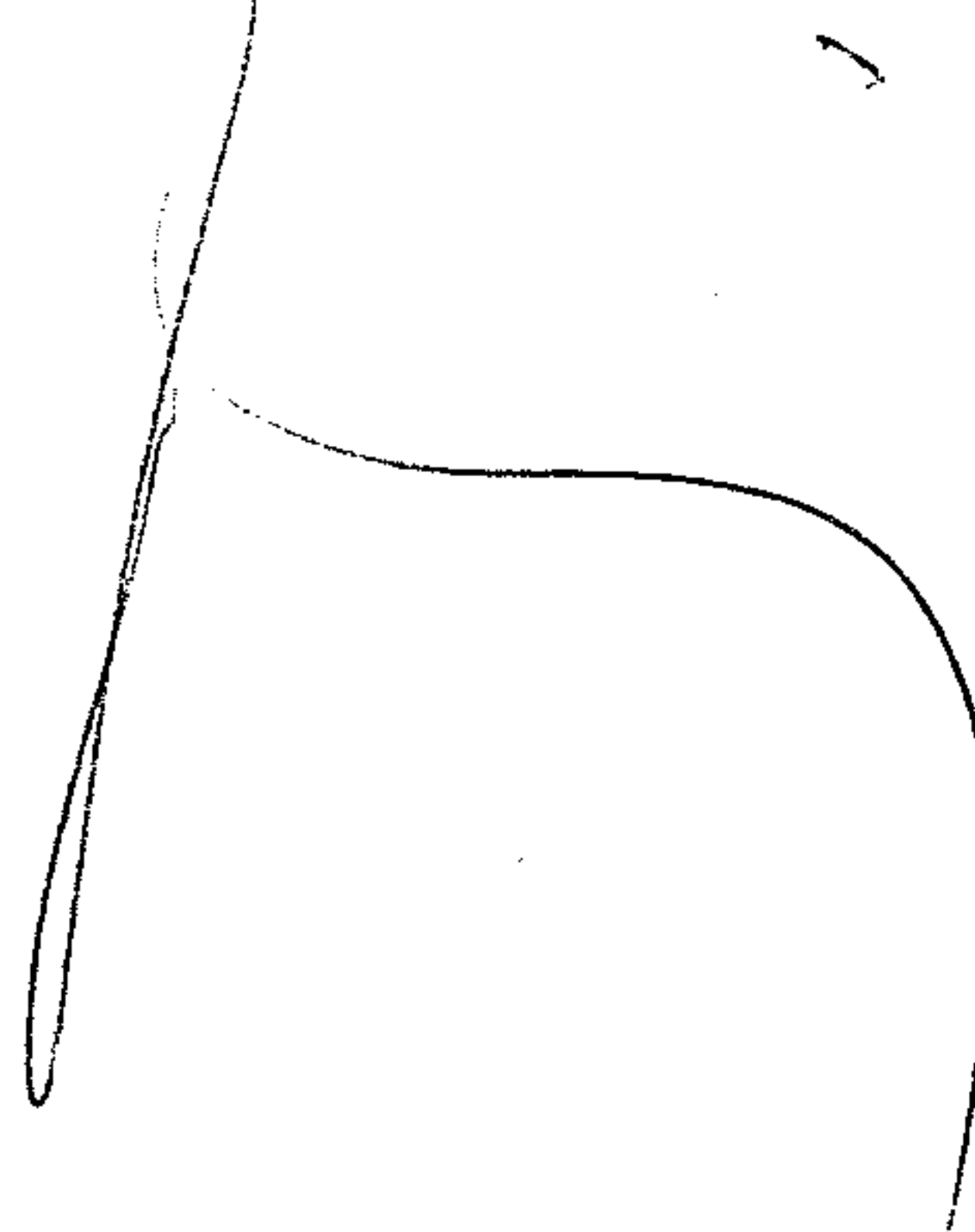
Le Président

Catherine DEREPPER

A handwritten signature consisting of several overlapping loops, resembling a stylized 'C' or 'D'.

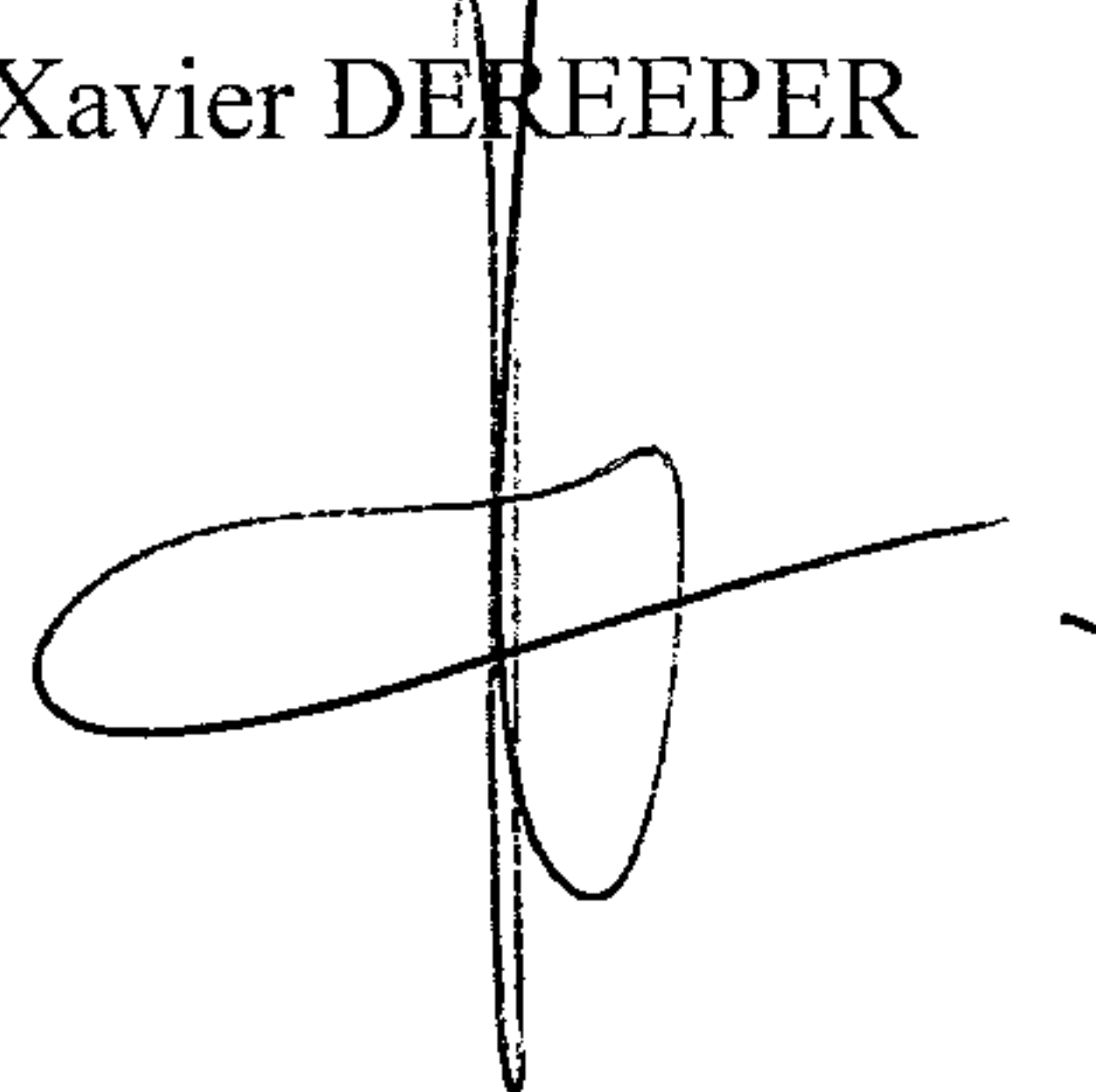
Le Secrétaire

Marc MAUVIEL

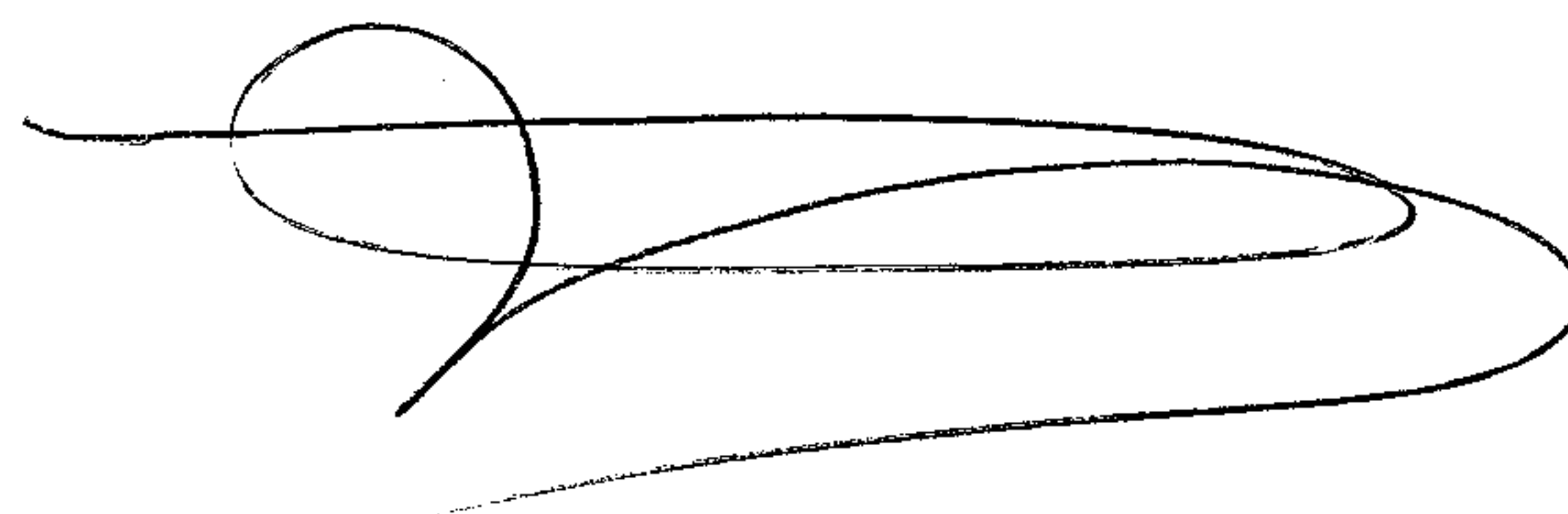
A handwritten signature starting with a vertical line, followed by a large, sweeping curve that ends in a hook.

Les Scrutateurs

Xavier DEREPPER

A handwritten signature featuring a vertical line intersected by a horizontal loop.

Bernard GRIFFAUT

A handwritten signature with a horizontal line and a large, elongated loop.

CABINET C. DUMONT

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Reims

08000 Charleville-Mézières

49, rue J.J. Rousseau

tél. : 03 24 56 01 01 +

fax. : 03 24 33 92 79

mail : dumont@cdumont.com

ATTESTATION

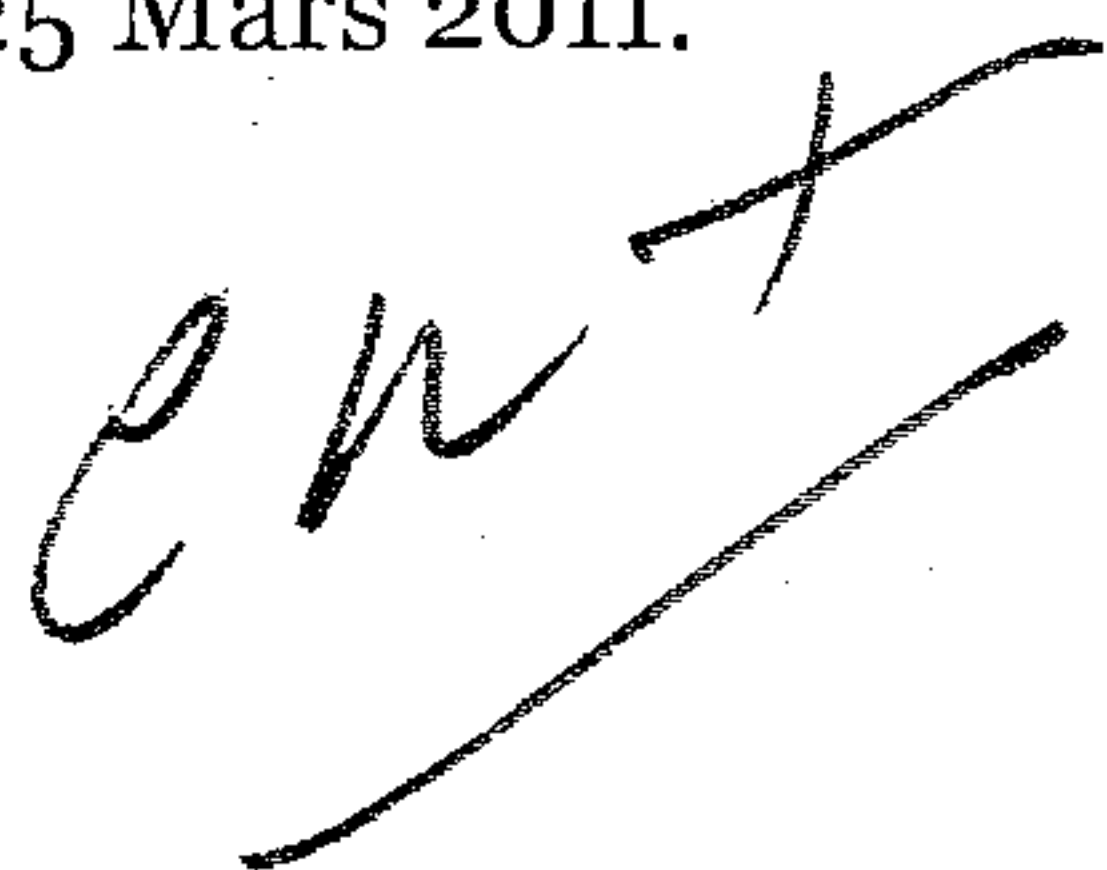
Je soussigné, Christian DUMONT, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes, 49, rue J.J. Rousseau 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES,

Agissant en qualité de Président Directeur Général de la SA CABINET C. DUMONT, Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, au capital social de 306.000 €uros, ayant son siège social à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), 49, rue J.J. Rousseau, immatriculée au RCS de Sedan sous le n° B 787 320 043 et identifiée au SIRET sous le n° 787 320 043 00013.

Déclare accepter le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la SA SORECA, ayant son siège social 49, Avenue de Soissons à (02400) CHATEAU THIERRY, société immatriculée au RCS de Soissons sous le numéro B 423 984 475.

Fait à Charleville-Mézières,

Le 25 Mars 2011.



ATTESTATION

Je soussigné, Bernard PIERQUIN, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, certifie que la société :

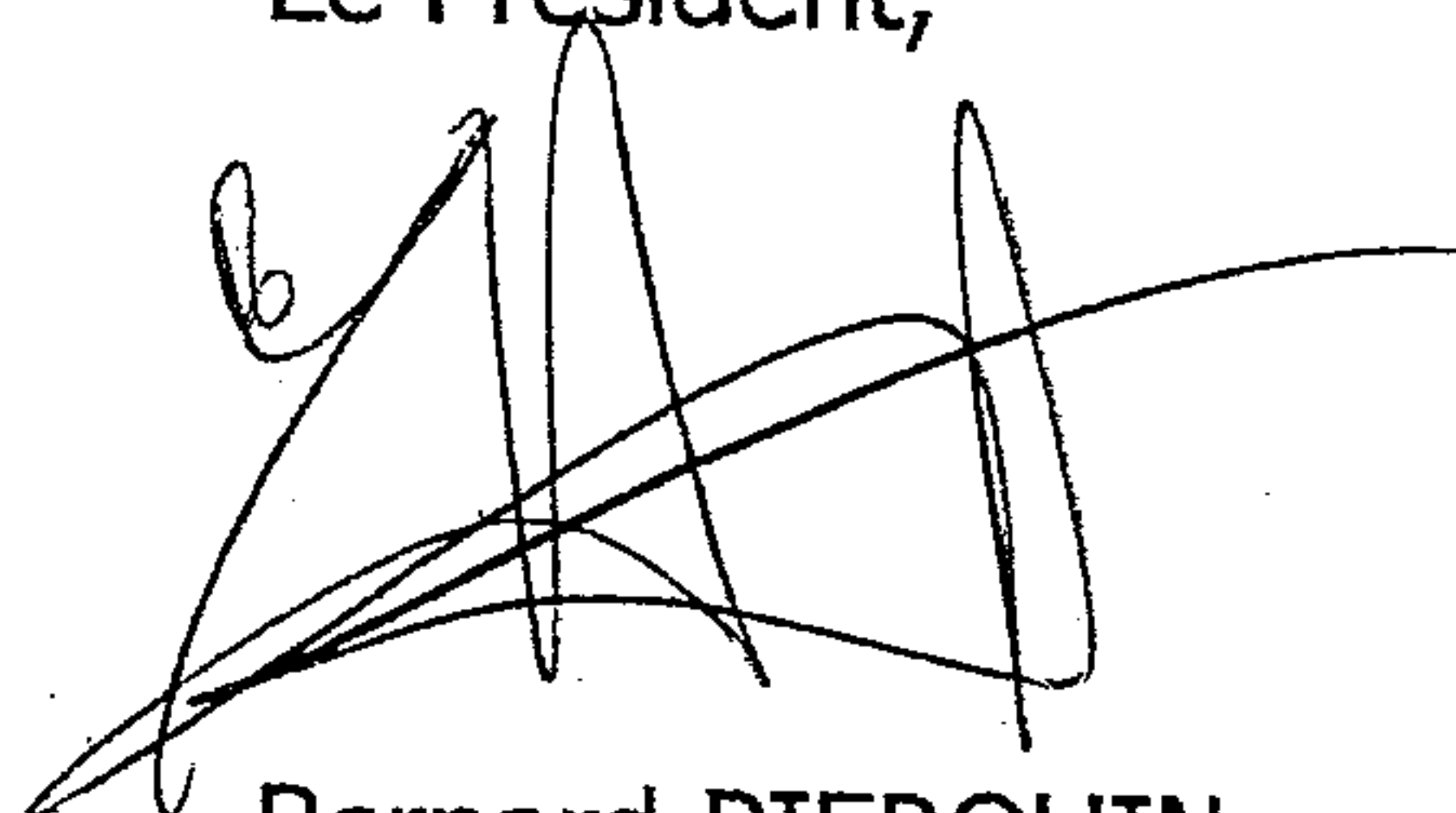
SA CABINET C. DUMONT
49 Rue Jean-Jacques Rousseau
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

est inscrite en qualité de **SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
depuis le **1ER JANVIER 1985.**

Fait pour valoir ce que de droit,

Reims, le 29 Juin 2006

Le Président,



Bernard PIERQUIN.

08200 SEDAN

EXTRAIT
REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIETES

N° d'identification : 787 320 043 RCS Sedan

<6477/1973B50004>

05/10/2011-08h05

Page 1

Immatriculation en date du 15/01/1973Dénomination Sociale : SA CABINET C. DUMONTForme : Société anonyme à conseil d'administrationAu Capital de : 306.000,00 EurosAPE-NAF (entreprise) : 6920Z (information fournie par l'INSEE)Adresse du Siège Social :49 rue Jean-Jacques Rousseau
08000 Charleville-MézièresPrésident de la société :

Monsieur DUMONT Christian Emile Celeste

Né(e) le 15/02/1934 à 51 RILLY LA MONTAGNENationalité: FrançaiseDemeurant : 49 rue Jean-Jacques Rousseau
08000 Charleville-MézièresDirecteur général :

Monsieur DUMONT Christian Emile Celeste

Né(e) le 15/02/1934 à 51 RILLY LA MONTAGNENationalité: FrançaiseDemeurant : 49 rue Jean-Jacques Rousseau
08000 Charleville-MézièresAdministrateur :

Monsieur SOUSSAN Hubert Roger

Né(e) le 18/02/1941 à TUNIS (TUNISIE)Nationalité: FrançaiseDemeurant : 4 rue Gerbault
51100 ReimsAdministrateur :

Madame DUMONT Christine

Nom du conjoint : NICAISENé(e) le 11/12/1966 à 51 REIMSNationalité: FrançaiseDemeurant : 38 rue des Pépinières
08000 Charleville-MézièresAdministrateur :

Monsieur ROBERT Jean-Claude

Né(e) le 21/10/1944 à 08 VOIZIERSNationalité: FrançaiseDemeurant : 1 allée des Fougères
08090 Montcy-Notre-Dame

Commissaire aux comptes titulaire :
Société Anonyme CHAMPAGNE ARDENNE REVISION
Demeurant : 2 rue du Chateau d'Eau
08000 Charleville-Mézières
Réf. immatriculation : 348931577

Commissaire aux comptes suppléant :
Monsieur ANCELET Claude
Né(e) à 08 CHARLEVILLE (ARDENNES AV 66) F
Demeurant : 2 rue du Chateau d'Eau
08000 Charleville-Mézières

Siège social et établissement principal :
49 rue Jean-Jacques Rousseau
08000 Charleville-Mézières
Code APE-NAF : 6920Z (information fournie par l'INSEE)
SIRET : 787 320 043 00013

<u>Début Activité</u>	: 15/01/1973	<u>Publicité Légale</u>	: 04/11/1972
<u>Expiration Société</u>	: 14/01/2072	<u>Clôture Exercice</u>	: 31 AOUT

Observations du dossier d'immatriculation :

Historique :

Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions, AGM du 29.6.1985.

Mention du 01/01/2009 :

Cette entreprise précédemment inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Charleville- Mézières a été rattachée à partir du 01 janvier 2009 au Greffe du Tribunal de Commerce de Sedan par le décret n° 2008-146 du 15 février 2008.

Pour extrait certifié conforme délivré sur 2 pages.

A Sedan, le 05/10/2011 à 08h05

L'un des Greffiers,



LE GREF

DUMONT & ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Reims

08000 Charleville-Mézières

49, rue J.J. Rousseau
tél. : 03 24 56 01 01 +
fax. : 03 24 33 92 79
mail : dumont@cdumont.com

ATTESTATION

Je soussigné, Christian DUMONT, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes, 49, rue J.J. Rousseau 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES,

Agissant en qualité de Gérant de la SARL "DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES", Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au Capital Social de 10.000 Euros, ayant son siège social à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), 49, rue J.J. Rousseau, immatriculée au RCS de Sedan sous le n° B 440 239 267 et identifiée au SIRET sous le n° 440 239 267 00014,

Déclare accepter le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la SA SORECA, ayant son siège social 49, Avenue de Soissons à (02400) CHATEAU THIERRY, société immatriculée au RCS de Soissons sous le numéro B 423 984 475.

Fait à Charleville-Mézières,

Le 25 Mars 2011.



ATTESTATION

Je soussigné, Bernard PIERQUIN, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, certifie que la société :

DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES

49 Rue Jean-Jacques Rousseau

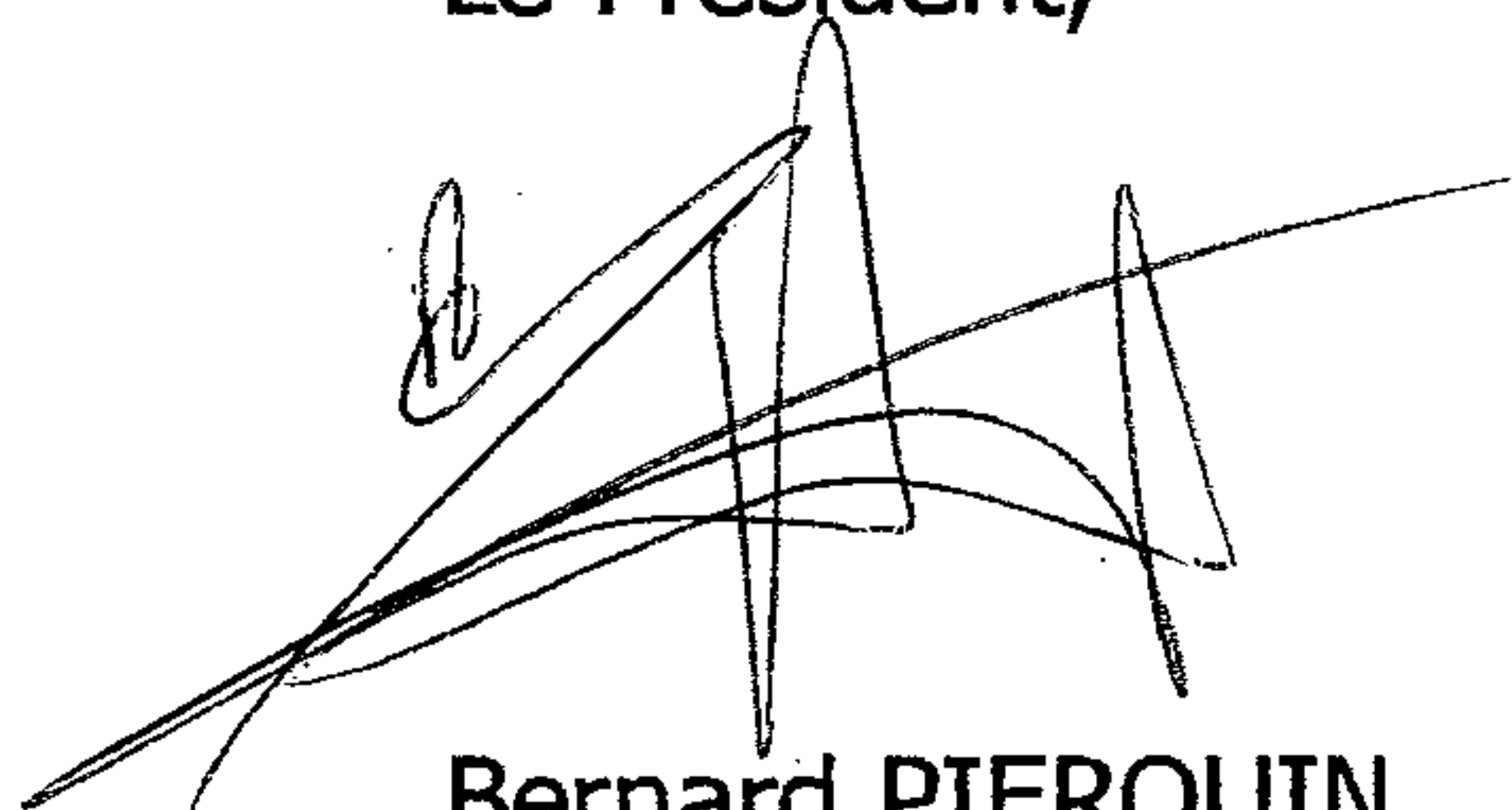
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

est inscrite en qualité de **SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
depuis le **1ER JANVIER 2002.**

Fait pour valoir ce que de droit,

Reims, le 20 Juillet 2006

Le Président,



Bernard PIERQUIN.

08200 SEDAN

EXTRAIT
REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIETES

N° d'identification : 440 239 267 RCS Sedan

<25032/2001B50272>

05/10/2011-08h05

Page 1

Immatriculation en date du 21/12/2001

Dénomination Sociale : DUMONT & ASSOCIES - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Forme : Société à responsabilité limitée

Au Capital de : 10.000,00 Euros

APE-NAF (entreprise) : 6920Z (information fournie par l'INSEE)

Adresse du Siège Social :

49 rue Jean-Jacques Rousseau
08000 Charleville-Mézières

Gérant :

Monsieur DUMONT Christian Emile Celeste

Né(e) le 15/02/1934 à 51 RILLY LA MONTAGNE

Nationalité: Française

Demeurant : 49 rue Jean-Jacques Rousseau
08000 Charleville-Mézières

Siège social et établissement principal :

49 rue Jean-Jacques Rousseau
08000 Charleville-Mézières

Mode d'Exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

Origine du fonds : Création

Activité : Exercice des missions de commissaire aux comptes

Code APE-NAF : 6920Z (information fournie par l'INSEE)

SIRET : 440 239 267 00014

Début Activité : 01/01/2002

Publicité Légale : 26/12/2001

Expiration Société : 20/12/2100

Clôture Exercice : 31 AOUT

Observations du dossier d'immatriculation :

Mention du 01/01/2009 :

Cette entreprise précédemment inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Charleville- Mézières a été rattachée à partir du 01 janvier 2009 au Greffe du Tribunal de Commerce de Sedan par le décret n° 2008-146 du 15 février 2008.

Pour extrait certifié conforme délivré sur 1 page.

A Sedan, le 05/10/2011 à 08h05

L'un des Greffiers,